

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

Procès-verbal - Mardi le 8 juillet 2025

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 8 JUILLET 2025 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENTENCE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, SYLVAIN LA FRANCE, DAMIEN LAFRENIÈRE, BRANDY KILLEEN ET LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT

EST ABSENT : MATTHEW ORLANDO (motivée)

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

1.2 RAPPORT DU MAIRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025
- 1.5 Prélèvements bancaires
- 1.6 Registre des chèques
- 1.7 Liste des comptes fournisseurs
- 1.8 Dépenses du directeur général
- 1.9 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.10 Embauche au poste de préposé à l'entretien ménager et entretien des bâtiments municipaux.
- 1.11 Liste des immeubles devant être vendus
- 1.12 Mandat à représentant
- 1.13 Embauche étudiant dans le cadre du programme Emploi d'été Canada 2025

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Modification résolution 2025-07-111 - Entente – détournement du chemin Robinson au 81 et autorisation de droit de passage notariée
- 2.2 Demande de contribution financière – embarcation de sauvetage pour le service incendie de Low
- 2.3 Octroi de contrat – achat et installation d'un compresseur

3. TRANSPORT

- 3.1

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Projet de lotissement Dossier 25m-007 – 8333858 Canada Inc. / Victor Brunette
- 6.2 Projet de lotissement – Roger Lachapelle – Projet Enclave Sud

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1 Course Terry Fox - 14 septembre 2025

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2025-07-121

1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

ATTENDU QUE si le conseil municipal souhaite ajouter un point à l'ordre du jour lors de la présente séance ;

ATTENDU QUE l'article 148 du Code municipal du Québec stipule que toute documentation utile à la prise de décision doit être disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance, à moins de situation exceptionnelle ;

ATTENDU QUE la majorité des membres du conseil sont présents à cette séance ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et il est résolu ;

D'adopter l'ordre du jour et de renoncer au délai prescrit à l'article 148 du *Code municipal du Québec* concernant la remise de la documentation utile à la prise de décision ;

QUE le conseil ajoute à l'ordre du jour le point suivant :

6.3 ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS URB2025-300, PEC2025-301, LOT2025-302, ZON2025-303 ET CON2025-304

ADOPTÉE

2025-07-122
1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 JUIN 2025

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

2025-07-123
1.5

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois de juin 2025, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	38 599,45 \$
Remises provinciales	13 723,42 \$
Remises fédérales	5 638,46 \$
Remises du Régime de retraite	4 874,38 \$

ADOPTÉE

2025-07-124
1.6

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juin 2025 totalisant un montant de 13 339,27 \$.

ADOPTÉE

2025-07-125
1.7

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifiés par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron ;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2025 totalisant un montant de 113 942,57 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2025-07-126
1.8

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (594,94 \$)

2025-07-127
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2025-07-128
1.10

EMBAUCHE AU POSTE DE PRÉPOSÉ À L'ENTRETIEN MÉNAGER ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS MUNICIPAUX.

ATTENDU QUE la Municipalité de Kazabazua a procédé à un appel d'offres d'emploi en date du 4 juin 2025 pour pourvoir un poste de préposé à l'entretien ménager et entretien des bâtiments municipaux ;

ATTENDU QUE M. Georges Leblanc a soumis sa candidature et qu'après analyse, celle-ci a été recommandé ;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance du contrat de travail identifié sous la référence CTGL01, lequel établit les conditions d'emploi ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Damien Lafrenière, appuyé par Brandy Killeen et résolu :

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Georges Leblanc au poste de préposé à l'entretien ménager et entretien des bâtiments municipaux ;

QUE le conseil mandate le directeur général, M. Pierre Vaillancourt, à signer le contrat CTGL01 pour et au nom de la Municipalité de Kazabazua ;

QUE cette embauche prenne effet conformément aux termes prévus au contrat et que cette embauche soulève la période de probation ;

ADOPTÉE

2025-07-129
1.11

LISTE DES IMMEUBLES DEVANT ÊTRE VENDUS

CONSIDÉRANT que le greffier-trésorier soumet au Conseil, pour examen et considération, un état des taxes foncières dues à la municipalité, à la date du 6 novembre 2025, afin de satisfaire aux exigences de l'article 1022 du Code municipal de la Province de Québec ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE, ledit état soit et est approuvé par le Conseil et que le greffier-trésorier, directeur général prenne les procédures requises aux fins de faire vendre par la Municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-de-la-Gatineau tous les immeubles de la municipalité dont les taxes foncières qui les grèvent n'ont pas été payées.

ADOPTÉE

2025-07-130
1.12

MANDAT À REPRÉSENTANT

ATTENDU que la municipalité de Kazabazua peut enchérir et acquérir des immeubles mis en vente pour taxes municipales impayées et ce, conformément à l'article 1038 du Code municipal ;

ATTENDU que certains immeubles seront mis en vente pour défaut de paiement des taxes et ce, selon la résolution portant le numéro 2025-07-129 ;

ATTENDU que ce Conseil croit opportun d'autoriser le greffier-trésorier, directeur général et un représentant à enchérir et acquérir certains des immeubles mis en vente pour défaut de paiement de taxes ;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France

APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE conformément aux dispositions du Code municipal, ce Conseil autorise le greffier-trésorier, directeur général M. Pierre Vaillancourt ou Sylvie Roy à enchérir pour et au nom de la municipalité pour certains immeubles faisant l'objet de la vente pour défaut de paiement de taxes à être tenue le 6 novembre 2025 et ce, jusqu'à concurrence des montants de taxes, en capital, intérêts et frais.

ADOPTÉE

2025-07-131
1.13

EMBAUCHE ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA 2025

ATTENDU QUE la Municipalité a été acceptée dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2025* pour l'embauche de personnel étudiant durant la période estivale ;

ATTENDU QUE les besoins en main-d'œuvre temporaire ont été identifiés pour soutenir les services municipaux, notamment en administration et aux travaux publics ;

ATTENDU QUE les candidatures répondent aux critères du programme et aux exigences des postes offerts ;

IL EST PROPOSÉ PAR Brandy Killeen, **APPUYÉ PAR** Lynne Lachapelle **ET RÉSOLU** ;

QUE le conseil municipal embauche Myrissa Russett-Emery au poste de commis administratif et Wyatt Rogan au poste de manœuvre général – travaux publics pour la période estivale 2025, dans le cadre du programme *Emploi d'été Canada 2025* ;

QUE les conditions de travail soient conformes aux normes établies par le programme ;

QUE ces embauches prennent effet pour une durée maximale autorisée par le programme.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-07-132
2.1

MODIFICATION RÉSOLUTION 2025-07-111 - ENTENTE – DÉTOURNEMENT DU CHEMIN ROBINSON AU 81 ET AUTORISATION DE DROIT DE PASSAGE NOTARIÉE

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil modifie la résolution numéro 2025-07-111 concernant une Entente – détournement du chemin robinson au 81 et autorisation de droit de passage notariée pour le suivant :

QUE le texte « à partir du mois de janvier de chaque année » est modifier pour « durant la saison hivernale » ;

QUE le texte « à partir du mois de janvier, chaque année, en lien avec cette utilisation municipale » est modifier pour « Dès la confirmation que la route est gelée » ;

QUE le texte « partagés à parts égales entre » est modifier pour « de la responsabilité de la Municipalité »

QUE le texte « et le propriétaire du 81, chemin Robinson » est supprimer ;

QUE le texte « partagés également entre les deux parties » est modifier pour « de la responsabilité de la Municipalité »

ADOPTÉE

2025-07-133
2.2

DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE – EMBARCATION DE SAUVETAGE POUR LE SERVICE INCENDIE DE LOW

ATTENDU QUE les pompiers volontaires du Service incendie de la Municipalité du Canton de Low participent activement aux opérations de sauvetage nautique et sur glace sur l'ensemble du territoire et dans les municipalités environnantes ;

ATTENDU QUE l'embarcation actuellement utilisée par le service d'incendie n'est pas adaptée pour intervenir efficacement en milieux isolés ou difficilement accessibles ;

ATTENDU QUE l'acquisition d'une embarcation gonflable de plus petite taille permettrait d'améliorer la rapidité et l'efficacité des interventions lors des opérations de sauvetage en terrain restreint, notamment sur des plans d'eau étroits, marécageux ou peu profonds ;

ATTENDU QUE le soutien des municipalités voisines permettrait de renforcer la capacité d'intervention régionale et de mieux protéger la population dans un esprit de collaboration intermunicipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR Sylvain La France, **APPUYÉ PAR** Brandy Killeen et résolu :

QUE le conseil municipal de Kazabazua appuie la demande de contribution financière formulée par la Municipalité du Canton de Low pour l'acquisition d'une embarcation de sauvetage gonflable adaptée aux interventions en milieux isolés ;

QUE le conseil autorise le versement d'une contribution financière au montant de 1 000 \$ à la Municipalité du Canton de Low, conditionnellement à l'acquisition d'une embarcation répondant aux besoins identifiés ;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire approprié.

ADOPTÉE

2025-07-134
2.3

OCTROI DE CONTRAT – ACHAT ET INSTALLATION D'UN COMPRESSEUR

ATTENDU QUE la Municipalité de Kazabazua a publié un appel d'offres public via le SEAO en date du 12 mars 2025, mais qu'aucune soumission n'a été déposée ;

ATTENDU QUE par la suite, un appel d'offres par invitation a été publié le 1er mai 2025, lequel n'a également suscité aucune soumission ;

ATTENDU QUE la Municipalité a sollicité directement un fournisseur et qu'une soumission numéro 13135 a été reçue de La Boutique du Plongeur Ltée. A.C.R. Canada en date du 12 juin 2025 ;

ATTENDU QUE les coûts liés à l'achat et à l'installation du compresseur seront partagés également entre les municipalités participantes, soit Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Canton de Low et Denholm ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Damien Lafrenière, **appuyé** par Sylvain La France **et résolu** :

QUE le conseil municipal octroie le contrat d'achat et d'installation du compresseur à La Boutique du Plongeur Ltée. A.C.R. Canada, située au 1365, boulevard des Laurentides, Vimont (Laval), selon la soumission numéro 13135 datée du 12 juin 2025, pour un montant total de **113 300,96 \$ taxes incluses** ;

QUE ce montant soit réparti à parts égales entre les quatre municipalités participantes : Kazabazua, Lac-Sainte-Marie, Canton de Low et Denholm ;

QUE le directeur général soit mandaté pour signer ledit contrat pour et au nom des municipalités participantes.

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

4. HYGIÈNE DU MILIEU

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2025-07-135
6.1

PROJET DE LOTISSEMENT DOSSIER 25M-007 – 8333858 CANADA INC. / VICTOR BRUNETTE

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement préliminaire de subdivision créant les lots 6 676 774 à 6 676 777 et 6 676 781 à 6 676 790 en remplacement des lots 5 755 857 à 5 755 859 a été soumis au conseil pour pré approbation ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du plan de subdivision préparé par Stéphane Gagnon arpenteur-géomètre sous ses minutes 10181 en date du 14 mars 2025, dont vérification conforme par l'inspectrice municipale ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu ;

QUE le conseil accepte le plan préliminaire de subdivision préparé par Stéphane Gagnon arpenteur-géomètre sous ses minutes 10181 en date du 14 mars 2025.

BRANDY KILLEEN enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2025-07-136
6.2

PROJET DE LOTISSEMENT – ROGER LACHAPELLE – PROJET ENCLAVE SUD

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement préliminaire de subdivision a été soumis au conseil pour pré approbation ;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du plan de subdivision préparé par Christian Schnob arpenteur-géomètre sous ses minutes 5121 en date du 12 juin 2025, dont vérification conforme par l'officier municipale a été préparé le 12 juin 2025;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu ;

QUE le conseil accepte le plan préliminaire de subdivision préparé par Christian Schnob arpenteur-géomètre sous ses minutes 5121 en date du 12 juin 2025.

BRANDY KILLEEN enregistre sa dissidence.

ADOPTÉE

2025-07-137
6.3

ADOPTION DES PREMIERS PROJETS DE RÈGLEMENTS URB2025-300, PEC2025-301, LOT2025-302, ZON2025-303 ET CON2025-304

ATTENDU que la Municipalité de Kazabazua procède à la révision de l'ensemble de sa réglementation d'urbanisme ;

ATTENDU que, conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, des premiers projets de règlements ont été préparés et déposés, soit :

- URB2025-300 : Règlement relatif au plan d'urbanisme ;
- PEC2025-301 : Règlement relatif au permis et certificats ;
- LOT2025-302 : Règlement de lotissement & frais de parc ;
- ZON2025-303 : Règlement de zonage ;
- CON2025-304 : Règlement sur la construction ;

ATTENDU que ces premiers projets ont été présentés aux membres du conseil qui en ont pris connaissance ;

ATTENDU qu'une dispense de lecture est demandée conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec ;

ATTENDU qu'il y a lieu d'adopter officiellement ces premiers projets afin de poursuivre le processus d'approbation, notamment la tenue d'une assemblée publique de consultation et, le cas échéant, la procédure de participation des personnes habiles à voter ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière **ET RÉSOLU** :

D'adopter les premiers projets de règlements suivants :

- URB2025-300 (Plan d'urbanisme) ;
- PEC2025-301 (Permis et certificats) ;
- LOT2025-302 (Lotissement et frais de parc) ;
- ZON2025-303 (Zonage) ;
- CON2025-304 (Construction) ;

D'accorder la dispense de lecture des projets de règlements susmentionnés, les membres du conseil en ayant reçu copie préalable conformément à la loi ;

De mandater le directeur général M. Pierre Vaillancourt à :
Fixer la date, l'heure et le lieu de l'assemblée publique de consultation requise ;
Publier les avis publics conformément aux dispositions légales applicables ;

Accomplir toute démarche administrative nécessaire à la poursuite du processus d'adoption desdits règlements.

D'aviser que les versions intégrales des premiers projets de règlements seront disponibles pour consultation au bureau municipal durant les heures ouvrables ainsi que sur le site Web de la Municipalité.

ADOPTÉE

7. LOISIRS ET CULTURE

2025-07-138
7.1

COURSE – TERRY FOX – 14 SEPTEMBRE 2025

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Paul Chamberlain
Et résolu

QUE le conseil appuie et accueille la course Terry Fox qui aura lieu le dimanche 14 septembre 2025 inscriptions débutant à 10h00 et la course débutant à 11h00 en l'église catholique pour se poursuivre sur la Route 301 et autorise les premiers secours et la sécurité de l'aide du Service incendies de Kazabazua. Cet événement est une collecte de fonds pour la recherche sur le cancer.

ADOPTÉE

8. VARIA

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.


10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 20h08.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».